

APPEL PRIX DE LITTÉRATURES AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE PLIA

APPEL 2109

Ayant pour objectif de reconnaître et de stimuler la création littéraire des écrivains de langues autochtones, **L'UNIVERSITÉ DE GUADALAJARA, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE DE L'ÉTAT DE JALISCO (SCJ), LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DE JALISCO (SEJ), L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES AUTOCHTONES (INALI) ET L'INSTITUT NATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES (INPI)**, lancent l'appel au **PRIX DE LITTÉRATURES AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE 2019, CONFORMÉMENT AUX RÈGLES SUIVANTES:**

PREMIÈRE: Pour l'édition 2019, le Prix de Littératures Autochtones d'Amérique sera décerné à une œuvre inédite appartenant au genre du conte ou de la nouvelle, écrit originalement dans la langue autochtone de l'auteur.

DEUXIÈME: Pourront être candidats au prix, les écrivains des peuples autochtones du Continent Américain, quel que soit leur lieu de résidence actuel.

TROISIÈME: L'œuvre de l'auteur doit exprimer ou recréer les éléments esthétiques, sémantiques et discursifs propres à sa culture et à sa langue et contribuer au développement, promotion et diffusion de celle-ci.

QUATRIÈME: Le thème de l'œuvre est libre, celle-ci pourra contenir un ou plusieurs contes ou nouvelles, et aura une extension minimum de 60 pages en langue autochtone et la quantité de pages correspondant à la traduction en langue véhiculaire de son pays d'origine, en police Arial de 12 points et un interligne de 1.5.

CINQUIÈME: Les écrivains intéressés pourront enregistrer leur œuvre via internet sur le site www.cunorte.udg.mx/plia sur lequel ils rempliront une demande d'inscription et devront annexer en format PDF les documents suivants:

. Le travail inédit avec lequel il participe, écrit dans sa langue autochtone et signé uniquement avec un pseudonyme.

. La traduction correspondante dans la langue de son pays d'origine et signée uniquement avec un pseudonyme.

. De manière optionnelle, il pourra annexer une lettre de soutien émise par une institution culturelle ou éducative, association ou groupe éditorial qui soutient sa candidature.

SIXIÈME: Dans un fichier séparé, seront envoyées les coordonnées d'identité et de localisation du participant ainsi qu'une brève description de son parcours dans la promotion y l'usage de la langue ; ces informations seront placées sous la supervision de l'institution qui gère le portail d'inscription et on ne pourra y accéder que pour obtenir les données du vainqueur.

SEPTIÈME: L'appel sera ouvert pour la réception des travaux à partir du 6 mai et conclura le 12 août 2019 à 23h59, heure de Mexico. Sous aucune circonstance les propositions ne seront acceptées au-delà de ce délai.

HUITIÈME: Ne pourront participer :

- I. Les membres de la Commission Interinstitutionnelle ou les travailleurs des instances organisatrices.
- II. Les membres intégrants du Jury.
- III. Les personnes participant à d'autres concours avec la même œuvre et en attente du résultat ou en cours de remise du prix.

NEUVIÈME: Trois personnalités de renom du monde littéraire en Amérique Latine (deux nationaux et un étranger) constitueront le jury dont le verdict sera sans appel.

DIXIÈME: Le montant du prix, unique et indivisible, sera de \$300 000 (trois cents mille pesos mexicains), ou son équivalent en dollars, en fonction du taux de change du 6 mai de l'année en cours et sera remis au vainqueur postérieurement à la cérémonie de remise du prix.

ONZIÈME: Les résultats et le vainqueur du prix seront annoncés lors d'une conférence de presse le 22 août 2019.

DOUZIÈME: La cérémonie de remise du prix aura lieu le 7 décembre à 16h, dans la salle 2 de l'Expo-Guadalajara dans le cadre du Salon International du Livre de Guadalajara, édition 2019, à Guadalajara, Jalisco, Mexique.

TREZIÈME: Le vainqueur donnera son consentement de manière exclusive à la Commission Interinstitutionnelle du Prix de Littératures Autochtones d'Amérique pour la divulgation, publication, communication publique, distribution au public et/ou reproduction de l'œuvre gagnante en format imprimé et/ou électronique, dans les espaces et les médias déterminés par cette Commission, selon les ressources et la disponibilité des médias ; ainsi que le droit à son utilisation sans but lucratif pendant un laps de temps maximum de cinq ans.

QUATORZIÈME: Les participants s'engagent à respecter les règles qui régissent cet appel. La violation d'une de ces règles entraînera la disqualification automatique du candidat.

QUINZIÈME: Les institutions organisatrices se dégagent de toute responsabilité imputable aux candidats pour la reproduction partielle ou complète des travaux d'un tiers, enfreignant la Loi Fédérale des Droits d'auteur ou d'une autre disposition légale applicable, auquel cas elles se soumettront à ce que détermineront les autorités compétentes.

SEIZIÈME: Les cas non prévus dans cet appel seront résolus par la Commission Interinstitutionnelle du Prix, composée par les représentants des institutions organisatrices et sa décision sera sans appel.

Information:
Universidad de Guadalajara
Coordinación General de Extensión
Unidad de Apoyo a las Comunidades Indígenas
Tel. 01(33)31342222 ext 11746

Universidad de Guadalajara
Centro Universitario del Norte
www.cunorte.udg.mx/plia

Secretaría de Cultura / Ministère de la Culture
www.gob.mx/cultura

Instituto Nacional de Pueblos Indígenas / Institut National des Peuples Autochtones
www.inali.gob.mx

**FERIA INTERNACIONAL
DEL LIBRO DE GUADALAJARA**

Ce programme est public et n'est lié à aucun parti politique. Son utilisation à des fins autres que celles établies dans le programme est interdite.